
MAIRIE D'AMBOISE
60 rue de la Concorde
B.P. 247
37402 AMBOISE CEDEX
Tél. : 02 47 23 47 23
courrier@ville-amboise.fr
www.ville-amboise.fr

A l'attention des membres de la Commission :

- Monsieur Marc LÉONARD
- Madame Jacqueline MOUSSET
- Madame Régine MALASSIGNE
- Madame Elisabeth JOURDAIN
- Monsieur Alain OFFROY
- Madame Nathalie SUPPLY
- Monsieur José BONY
- Monsieur Claude VERNE
- Monsieur Rémi LEVEAU
- Madame Sandra GUICHARD

Amboise, le 12 janvier 2023

Administration Générale
LF/MD

Madame, Monsieur,

Je vous informe que :

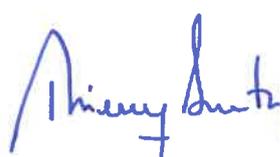
La Commission Finances

se tiendra en Mairie d'Amboise, le :

20 janvier 2023 à 17h30
Salle Yvonne Gouverné

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Thierry BOUTARD,
Maire d'Amboise,
Président de la Communauté de Communes
du Val d'Amboise



Commission Finances

*20 janvier 2023
17h30*

Salle Yvonne Gouverné

Ordre du Jour

- Installation de la commission et désignation d'un vice-président

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, les commissions « sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, [...]. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. ».

- Projets de délibérations

- Consultation pour la mise en place d'une ligne de trésorerie
- Dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2023

- Informations

- Conséquences du refus du Conseil Municipal du recours à un emprunt de 2 millions pour financer les dépenses d'investissement réalisées et engagées sur 2022.



CAHIER DES CHARGES
LIGNE DE TRESORERIE
VILLE D'AMBOISE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

Afin de faire face à ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville d'Amboise souhaite mettre en place une ligne de trésorerie.

Les prestations attendues sont à renseigner par le titulaire dans son offre, elles consistent avant tout à la livraison de fonds à la demande de la collectivité.

2. LES PROPOSITIONS ATTENDUES

Montant de l'ouverture de crédit : 1 M€

Durée : 1 an à compter de la date de notification

Commission et frais de dossiers éventuels :

La proposition mentionnera le montant des commissions et des frais de dossiers éventuels

Il conviendra d'en préciser la nature, les modalités de calcul et de paiement.

Conditions financières et décompte des intérêts :

Index de référence proposés (taux à court terme du marché de la zone euro) :

- Possibilité éventuelle d'arbitrage et procédure à appliquer en cas de changement d'index.
- La marge sur index et niveau de taux plancher
- La base de calcul des intérêts sur chaque index, en nombre de jours.
- Périodicité des intérêts, annuelle, semestrielle, trimestrielle, mensuelle à préciser

Dates de valeur d'entrée et de sortie des fonds

- Date de valeur tirage : à préciser
- Date de valeur remboursement : à préciser

Caractéristiques des tirages et modalités d'utilisation :

- Délai de préavis des tirages
- Seuil éventuel (montant minimal pour les tirages)
- Durée minimum du tirage
- Durée maximale éventuelle des tirages.

Les modalités de tirage et de remboursement des fonds :

- A préciser les modalités (support, fax ou courriel) ainsi que l'heure limite pour que la collectivité transmette la demande à la banque.
- Pour les tirages, les fonds sont à mettre à disposition du comptable public avant 12 h, le jour de la demande.
- Pour les remboursements, l'offre devra préciser les modalités de confirmation au comptable au moment des remboursements.

3. PRESENTATION DES OFFRES

Calendrier :

Date limite de réception des offres : le 1er février 2023.

L'offre devra comprendre :

Les propositions commerciales correspondant à la ligne de trésorerie,

Un projet de convention de ligne de trésorerie.

4. CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection des offres seront les suivants :

- 1 - Conditions financières (index, marges, commissions et frais divers compris)
- 2 - Valeur technique de l'offre et souplesse d'utilisation